

protection consulaire du Canada dans la RSAS ou ailleurs en Chine.

- ✓ *Le gouvernement du Canada a pour politique d'encourager tous les Canadiens à utiliser uniquement leur nationalité canadienne lors de leurs voyages à l'étranger et dans tous leurs rapports avec d'autres gouvernements, notamment pour l'obtention du droit d'entrée et de résidence à Hong Kong et (ou) dans tout autre pays.*

LA DOUBLE NATIONALITÉ ET LES SERVICES CONSULAIRES CANADIENS

Comme de nombreux pays, la Chine ne reconnaît le droit qu'à une nationalité (citoyenneté) unique. En vertu des lois chinoises, un ressortissant chinois qui acquiert une autre nationalité perd d'emblée la citoyenneté chinoise. En pratique cependant, cette perte ne survient pas à moins d'actions évidentes de la part de la personne, comme le fait de vivre en permanence au Canada, d'utiliser continuellement un passeport canadien, de demander aux autorités chinoises un visa de séjour en Chine ou de renoncer à la nationalité chinoise en informant les autorités chinoises par écrit. (La renonciation à la citoyenneté chinoise est prévue par la législation de la Chine, mais il n'a pas été possible d'avoir des précisions sur la façon de procéder pour y parvenir.)

La législation du Canada autorise ses ressortissants à détenir plus d'une nationalité. Cependant, le gouvernement canadien a pour politique d'encourager les Canadiens à se rendre à l'étranger avec leur passeport canadien et à se présenter aux autorités étrangères en tant que Canadiens.